

Rhône-Alpes: trois centres référents de réhabilitation psychosociale labellisés par l'ARS

L'agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes a labellisé les trois premiers centres référents de réhabilitation psycho-sociale et de remédiation cognitive de France, a-t-elle annoncé lundi dans un communiqué de presse.

L'ARS indique que ces trois centres sont le CHS du Vinatier à Bron (Rhône), le CH Alpes-Isère (Chai) à Saint-Egrève (Isère) et le CHU de Saint-Etienne (Loire).

Ils ont pour mission de promouvoir et développer «des soins de réhabilitation spécifiques et de référence, le plus précocement possible dans l'évolution de la maladie psychiatrique».

La réhabilitation psychosociale s'adresse aux patients souffrant de troubles psychiques sévères, en particulier les troubles psychotiques (schizophrénie, troubles délirants, schizo-affectifs et bipolaires). Il s'agit d'un moyen d'accompagnement de la maladie qui ne s'opère qu'une fois la pathologie diagnostiquée et en dehors des phases aiguës de sa maladie.

Cela permet de réduire les symptômes, d'améliorer les compétences sociales, de réduire la stigmatisation et la discrimination, de soutenir leurs familles et de renforcer leur pouvoir en tant qu'usager. Ses principaux outils sont la remédiation cognitive, l'entraînement des compétences sociales, l'éducation thérapeutique, le soutien des familles et la mise en situation professionnelle sans exigence de productivité.

Pour élargir les soins de réhabilitation et de réinsertion psychosociale au niveau régional, l'ARS Rhône-Alpes a publié un cahier des charges en mai 2013 en vue de structurer à trois niveaux de soins. Il prévoyait la mise en place en 2014 d'un centre ressource régional, la labellisation fin 2013 de trois centres référents et le développement d'un réseau de prise en charge.

L'ARS assure qu'elle est la première région à avoir entrepris la rédaction d'un tel cahier des charges.

Selon elle, la reconnaissance de ces centres référents répond à plusieurs objectifs: permettre la sortie d'hospitalisation de sujets à risque de chronicisation, prévenir l'apparition de handicap chez des personnes atteintes de maladie mentale, améliorer la qualité de vie de personnes handicapées psychiques et diminuer le handicap fonctionnel et prévenir les rechutes et les hospitalisations à temps complet itératives.

Ces centres correspondent à une ou plusieurs unités de soins psychiatriques de type consultations externes, hôpital de jour ou CATTIP destinées à assurer des soins de réhabilitation psycho-sociale. Chacun des trois centres va couvrir une partie de la région selon un zonage défini et viendra en soutien des autres établissements psychiatriques (publics ou privés) de la région, précise l'ARS.

Outre la mission «soins», les centres ont trois autres missions. Pour accomplir leur mission «réseau», ils devront favoriser la coordination du parcours d'insertion des personnes handicapées psychiques en participant à l'animation des réseaux de correspondants sanitaires, médico-sociaux et sociaux et améliorer la cohérence des ressources sanitaires et médico-sociales pour l'évaluation et la prévention du handicap psychique.

Dans le cadre de leur mission «formation-partenariat», ils devront collaborer avec les équipes du secteur et du terrain, assurer la formation sur les soins de réhabilitation auprès des professionnels impliqués dans le diagnostic, le suivi, la prise en charge, l'accompagnement des personnes atteintes de maladies mentales afin de favoriser l'accès à ces soins. Ils devront aussi assurer des formations universitaires en coopération avec le centre ressource régional et participer à des actions de formation et d'information pour les familles des malades et les aidants.

Enfin, pour leur mission «évaluation-recherche», ils seront chargés de développer la recherche clinique, d'évaluer les actions en concertation avec le centre ressource régional et développer des travaux de recherche au niveau national et international. Les centres référents devront participer aux activités du centre ressource, notamment à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques, et coopérer avec lui pour harmoniser le fonctionnement des différents centres.

Dans son dossier de presse, l'ARS indique que deux des ces trois centres ont déjà bénéficié de financements de l'agence pour le développement de leurs activités de réhabilitation psycho-sociale et de remédiation cognitive dans leur dotation annuelle de fonctionnement (DAF).

Elle signale qu'elle va verser plus de 600.000 euros cumulés à ces trois centres à compter du dernier trimestre 2013, qui vont «se surajout[er] aux moyens déjà donnés».

mh/san/APM polsan
redaction@apmnews.com